

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DU 31 Janvier 2023**

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

### **Ordre du jour :**

Finances :

1. Approbation du décompte de l'assurance – Sinistre Grêle
2. Décision modificative

Opération d'équipement :

3. Locale partagé – Permis de construire
4. Modification délibération revitalisation centre bourg – Aménagement espace public

Le 01 février 2023  
Le Maire,

### **PROCES-VERBAL**

Le trente et un janvier deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de conseil de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MAGNIN Guillaume – VIVIER Nathalie – BAUDIS Françoise - CHAZETTE Michel - LONJOU Stéphanie – SIFFER Maxence – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MOUSSERIN Jean-Luc qui donne pouvoir à POTHIER Nathalie LEROUX Richard - HENRY Elisabeth - TOURET Nadine

Secrétaire de séance : SIFFER Maxence

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### **1. Approbation du décompte de l'assurance – Sinistre Grêle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la proposition de l'assurance pour le sinistre de grêle de Juin 2022 pour un montant de 200.857 € en versement immédiatement et 115.734 € en paiement différé soit un total d'indemnisation de 316.591 €

## **2. Décision modificative n° 13**

**Objets :** Provision compte 10226

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	0,50		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	-0,50		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **3. Local partagé – permis de construire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la proposition de l'architecte DARQUE afin de pouvoir déposer le permis de construire pour le local partagé pour un montant de 990 € HT soit 1.188 € TTC.

## **4. Revitalisation centre bourg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide les nouveaux montants pour l'aménagement d'un espace public au 7 et 9, route de Lapalisse pour une somme totale de 10.975,75 € HT soit 13.170,90 € TTC, dont une participation du Conseil Départemental pour 5.487,87 €, de Vichy Communauté pour 1 207,33€ et une part communale de 4.280€ et la réhabilitation d'un « local communal en local partagé » d'un montant de 123.795,13€ TTC-103.162,61€ HT inscrit à l'article 2313 du budget 2023, travaux et maîtrise d'œuvre inclus.

De retenir la proposition du cabinet AACCESS et ses cotraitants (B2EAS BET Fluides et SASU Damien Tissot économiste) en paiement direct pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9.080€ HT-10.896€ TTC et de solliciter les aides du Conseil Départemental de l'Allier et de Vichy Communauté comme suit

- Conseil Départemental : 61.897,56€ (60%)
- Vichy Communauté : 20.632,52 € (20%)
- Part communale : 20.632,52 € (20%)

Le Maire,  
**Pierre BONNET**

Le secrétaire de séance  
**SIFFER Maxence**